



Thème 2

Intervention sur le §162 l'amendement des 85 points

Lors du congrès de Metz, notre revendication de revalorisation des salaires était passée de 60 à 70 pts d'indice pour un rattrapage immédiat des pertes en plus de la revalorisation et de l'indexation de la valeur du point d'indice. Depuis 2022, le décrochage des salaires des personnels de la Fonction publique s'est accentué avec une inflation cumulée de 11,8 % depuis le dernier congrès. Les revalorisations successives du SMIC ont eu pour conséquence un tassement des pieds de grille. Nous ne redévelopperons pas le décrochage depuis 2000.

Pour le SNUEP, nous ne devons pas rester en retrait avec une demande timorée de revalorisation de tou·tes les agent·es de la FP, mais nous associer à la demande réelle des personnels. Indépendamment de la revalorisation d'au moins 20 % du point d'indice, mandat que nous soutenons, notre revendication d'augmentation du nombre de points d'indice doit prendre en compte le contexte inflationniste des trois dernières années et ses conséquences pour les agents et surtout les agentes les moins rémunéré·es.

Une demande de 85 points d'indice de revalorisation immédiate pour toutes et tous correspond à une augmentation uniforme des rémunérations de 500€ brut mensuels avec la valeur actuelle du point.

Nous ne devons pas non plus oublier les mesures à long terme notamment sur les pensions des futur·es retraité·es de la FP qui ne cessent elles aussi de décrocher avec une entrée dans le métier toujours plus tardive et la dégradation des droits pour la retraite.

Frédéric Allègre